

Action Logement renouvelle sa convention avec Auch pour un montant de 7,5 millions

Un engagement financier en faveur de "Action Cœur de Ville" et sa réhabilitation de logements



Action Logement renouvelle sa convention avec Auch pour un montant de 7,5 millions

C'est en présence de Philippe Lafforgue, administrateur d'Action Logement en Occitanie, Bernard Pensivy, président de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne et Christian Laprèbende, maire d'Auch, que l'organisme Action Logement a réitéré ce mardi 21 mars en la mairie d'Auch, une nouvelle convention. Celle-ci après une première enveloppe de 6 millions d'euros en 2020 est donc reconduite jusqu'en 2026 pour un montant 7,5 millions d'euros de prêts et de subventions dont pourront bénéficier des opérateurs et propriétaires immobiliers, publics ou privés, dans le cadre de leur projet de réhabilitation de logements.

La première convention de 2020 a permis la réhabilitation de 11 immeubles qui représentent 70 logements qui ont ramené 200 personnes dans le centre ville.

400 habitants supplémentaires dans le Cœur de ville

Pour Christian Laprèbende « c'est extrêmement positif dans le cadre de l'action « Auch, Cœur de ville », cela permet de ramener des habitants dans le centre historique et de dynamiser le commerce local. Pour 2026 nous aurons environ 200 habitants supplémentaires, soit sur les deux opérations nous aurons ramené 400 habitants supplémentaires dans le centre ville ».

Pour sa part, Bernard Pensivy, estime que « la démonstration est faite que nous avons dans toutes nos communes une importante ressource patrimoniale sur laquelle nous devons absolument travailler pour répondre aux besoins de logement à venir sans avoir à toucher aux réserves foncières que l'urgence climatique nous commande de préserver ».

Réhabilitation d'un immeuble de bureaux

La signature de cette nouvelle convention a été l'occasion de visiter l'ancien immeuble de la direction départementale du travail inoccupé depuis juin 2017 et d'une surface de 850 m². Situé 2 place Denfert Rochereau, la réhabilitation de cet immeuble de bureaux a permis la création de 15 logements, T2 et T3, dont 11 réservés par Action Logement pour des salariés du secteur privé. Douze des quinze loyers seront soumis à l'application du plafond de loyer 2020 conformément au conventionnement intermédiaire. Les 3 autres loyers seront libres.

Ce projet locatif avec pour maître d'ouvrage, Néo Foncier et son directeur, Antoine Gheyzen, et maître d'œuvre, l'atelier d'architecture Airoldi avec l'Agence Avant Propos Architectes, a été financé par Action Logement sur un programme de 790 960 € dont 50% en subvention et 50% en prêt pour un coût total de travaux de 894 667 €.

Action Logement, partenaire majeur du dispositif Action Cœur de Ville

L'occasion pour Philippe Lafforgue de souligner que « Action Logement mobilise les fonds de la PEEC (Participation des employeurs à l'effort de construction) versés par les entreprises pour financer à l'échelle nationale 1,5 milliards d'euros sur 5 ans. Il s'agit donc de contribuer financièrement, en subventions et en prêts, aux travaux de restructuration et de réhabilitation des immeubles pré-flichés dans le dispositif Action Cœur de Ville ».



Visite d'un appartement.



L'immeuble réhabilité situé 2 place Denfert Rochereau.